



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1825-01**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1825-01 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public n° 1825 afin d'abroger l'article 33 relatif au permis pour la circulation de véhicule hors normes et de remplacer la liste des fonctionnaires désignés à l'annexe 2

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 2 juillet 2024.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 4^e jour du mois de juillet 2024.

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca